

## Déclaration préalable du SNUipp/FSU CAPD du jeudi 10 mai 2012

Monsieur le Directeur académique  
des Services de l'Education Nationale,

Les représentants élus du SNUipp/FSU 90 tiennent à rappeler leur attachement au paritarisme. Les commissions administratives sont les seules commissions où les représentants élus des personnels siègent en nombre égal avec l'administration. Ces commissions paritaires nous permettent de transmettre et débattre directement avec l'administration les demandes, revendications, interrogations des personnels quant à la gestion de leur carrière.

Les commissions paritaires et les groupes de travail qui les précèdent sont des lieux de débats paritaires **indispensables** au bon fonctionnement de notre profession.

Nous nous permettons ici une remarque sur la méthode de travail en amont de la publication de la circulaire mouvement : certes un groupe de travail s'est tenu, dans lequel nous avons pu en tant que représentants du personnels présenter notre point de vue, nos propositions; mais en votre absence, nos questionnements sont restés sans réponse. Nous avons reçu ensuite directement la circulaire en même temps que nos collègues. Nous aurions souhaité une étape intermédiaire de relecture et éventuellement d'échanges avant la publication définitive de la circulaire.

Par ailleurs, nous remercions vos services pour la qualité des documents de travail qui nous ont été fournis.

Lors de la CAPD d'aujourd'hui nous veillerons particulièrement à ce que les règles construites ensemble et notifiées dans la circulaire mouvement soient respectées, ceci toujours dans un souci de transparence et d'équité.

Le SNUipp/ FSU déplore que les nombreuses mesures de carte scolaire dans notre département aient paralysé le mouvement des personnels, ne permettant globalement que des mutations en élémentaire.

Sauf à de très rares exceptions, il faut maintenant attendre plus de 10 ans pour obtenir un poste d'adjoint à titre définitif.

Cette situation inadmissible crée un véritable malaise chez les collègues ayant moins de 10 ans d'ancienneté, qui de fait changent de poste chaque année.

Comme les années précédentes le SNUIPP/FSU demande dans l'intérêt de tous les élèves, de l'école, des parents, des communes.... la reconduction à l'identique des nominations à titre provisoire à chaque fois que cela sera possible.

Le SNUipp/FSU déplore le peu de possibilités de **reconversion** professionnelle. Au fil des mutations que notre métier a connu au gré des réformes dans le premier degré, de plus en plus de collègues cherchent à se reconvertir et peu de portes leur sont ouvertes.

C'est dans ce contexte que nous regrettons le peu de moyens alloués aux congés de formation.

Les élues SNUIPP/FSU en CAPD  
Véronique Beau  
Géraldine Tapie  
Peggy Goepfert  
Emilie Mathieu-Tisserand